

**DELIBERATION n° 55 - 2017****En date du 03 Octobre 2017****Portant sur des demandes de subventions auprès du CD 87**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 03 Octobre 2017 à 20H00 selon convocation en date du 27 Septembre 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, THIBEAUD-GUILLON Claude, Conseillères Municipales
Mrs VENDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDE CERF Sébastien, MORELON Alain, GAILLARD André, SIMON Patrick Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

SANCHEZ Marie Hélène pouvoir à Philippe HENRY

LACORRE Séverine pouvoir à Sébastien PEAUDE CERF

PAGE Stéphane pouvoir à André GAILLARD

Absent excusé :

Mme BASSALER Virginie

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des opérations à réaliser en 2018 pour lesquelles nous pouvons obtenir des aides du Conseil Départemental de la Haute Vienne.

Ces opérations seront ciblées sur le budget à venir sous les libellés et l'ordre hiérarchique suivant :

- 1 Travaux d'aménagement sur le centre bourg
- 2 Aménagement de WC PMR à la salle des fêtes
- 3 Travaux d'amélioration des performances énergétiques sur les écoles.

Les opérations suivantes sont reportées et pourront éventuellement être présentées sur une programmation complémentaire :

- 4 Réfection du lavoir
- 5 Aménagement scénique de l'espace LOUP

Le coût de ces opérations est estimé à :

- 1 Travaux d'aménagement sur le centre bourg : Coût opération 123 600 Euros HT

Le Conseil Général de la Haute-Vienne peut attribuer une subvention au taux de 30 % HT de la dépense

- Mise aux normes PMR de l'entrée de la salle des fêtes : Coût opération 29 000 Euros HT

Le Conseil Général de la Haute-Vienne peut attribuer une subvention au taux de 20 % HT de la dépense

- Travaux d'amélioration des performances énergétiques sur les écoles: Coût des travaux
265 342.76 Euros HT

Le Conseil Général de la Haute-Vienne peut attribuer une subvention au taux de 10 % HT de la dépense.

Il vous est proposé:



Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions possibles auprès du Conseil Départemental de la Haute Vienne et à signer toutes les pièces relatives à ces affaires.

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 04 Octobre 2017

Le Maire



Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le Transmis en préfecture le

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 16 OCT. 2017
